

MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 octobre 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

<u>Présents</u>: Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, Christophe LEMONIER, Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, Robert DEBERNARD, Oriane MATHIAN, Françoise LAZERAT, Katia ODILLE, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN.

Absents excusés: Marylène DURO, René FASSENET, Laetitia CLERC.

Secrétaire de séance : Sandra VANDENBUSSCHE

I MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE:

La bibliothèque ne bénéficie actuellement pas d'un entretien ménager de la part de la commune. Il est proposé que le temps de travail de l'agent d'entretien des locaux communaux, Mme Chatelain, soit augmenté d'1/2 heure par semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien.

II NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR:

Le recensement dans la commune aura lieu du 18/01/2018 au 17/02/2018. Pour ce faire le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir Mme CHATELAIN Sylvana pour effectuer le recensement.

La dotation de l'Etat que la commune percevra pour le recensement sera reversée à l'agent recenseur.

III <u>DELIBÉRATION MODIFICATIVE</u>:

En 2015, un diagnostic de la station existante et une étude de faisabilité pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées avaient été réalisées et mandatées à l'article 2031. Ce diagnostic ainsi que l'étude étant suivi de travaux, il y a lieu de les transférer au 2315. Pour ce faire la délibération modificative suivante doit être établie :

- au 2315/041 en dépense) : 7080 €
- au 203/041 (en recette) : 7080 €

Les explications entendues, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération modificative.

IV <u>INDÉMNITÉS DU PERCEPTEUR</u>:

Le percepteur nouvellement nommé à la Trésorerie de Saint-Vit a fait la demande par courrier à la commune afin de savoir si nous comptions, selon le cadre juridique et ses articles, lui verser des indemnités. L'accord et le taux sont fixés par délibération et le taux peut-être modifié en fonction des demandes effectuées. La commune a rencontré deux fois le percepteur au cours de l'année.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité accordent sur le principe le versement des indemnités au percepteur. Une délibération sera prise ultérieurement.

V QUESTIONS DIVERSES:

- Fermeture de la déchetterie de Lantenne-Vertière au 01/01/2018. Elle sera remplacée par les déchetteries de St Vit et Placey.
- La formation taille des arbres se déroulera le 25/11/2017.
- Une perspective financière pour le budget de la commune pourrait être établie par le percepteur.
- La commune a reçu le prix Fibois le 13/10/2017 pour la Maison Jean Garneret.
- Malgré un courrier reçu de la Préfecture pour nous proposer de modifier notre taxe d'aménagement, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la taxe d'aménagement de la commune.
- Afin de connaître qui sont les propriétaires d'un peuplier de la commune, il serait nécessaire de faire appel à un géomètre pour un coût de 1500€. Les membres du conseil décident de prendre une délibération au conseil du mois de novembre.
- Radioclic fait actuellement des enregistrements audio pour un projet de fiction en plusieurs épisodes. Les membres de radioclic tiennent à remercier la commune pour la mise à disposition des différentes salles.
- La commémoration du 11/11 aura lieu à 11h devant le monument aux morts.
- Le repas des anciens se déroulera le 09/12.
- Un luminaire du côté des âges sera mis en place. Tous les luminaires de la commune fonctionnent avec une horloge excepté celui du hangar.
- Urbanisme : 1 DP pour une clôture et 1 régularisation pour une création de surface ont eu lieu. 3 DP sont à effectuer, ainsi que la DP pour l'ouverture d'une porte à la salle des fêtes.
- Un terrain près de l'école situé en zone NS et zone inondable pourrait être acquis par la commune. Mais pour ce faire, la commission urbanisme doit donner aux Domaines tous les éléments concernant ce terrain afin que les Domaines évaluent la valeur du terrain.
- 5 points d'éclairage ont été mis en place chemin du Renaudin. La réfection de la chaussée aura lieu d'ici la fin de l'année.
- Nous sommes en attente d'un devis pour les travaux d'élagages mécanisés route de Lavernay.
- Un appel d'offre va être relancé pour la Place de la Fontaine.

La séance est levée à 22h30.